SAINT REMI
ÉCOLE PRIMAIRE

AUTORISATION DE PRISES DE VUE ET DE DIFFUSION D'IMAGES

Les établissements scolaires mènent régulièrement des activités pédagogiques et éducatives qui les conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent leurs élèves. Celles-ci contribuent à alimenter le site internet et la page Facebook de l'école, que vous êtes nombreux à apprécier, à visiter et qui permet aux familles de suivre les activités et animations menées dans le cadre de l'école.
L'établissement peut être également sollicité par la presse à l'occasion d'un reportage.

Pour cela, la loi relative au droit à l'image nous oblige à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'élève, non seulement pour la prise de vue, mais aussi pour l'exploitation interne à l'établissement et la diffusion de ces images.

Pour ce qui concerne les images (photographies ou films) qui seront faites dans le cadre scolaire, elles **seront utilisées essentiellement dans un but pédagogique ou afin d'illustrer le projet éducatif de notre établissement.** Elles ne seront en aucun cas communiquées, ni utilisées dans un but lucratif et ne porteront jamais atteinte à l'intégrité de l'élève.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous est garanti.

Je vous remercie de votre confiance.

Delphine MARBEUHAN

✂……

Je, soussigné(e) ……

Responsable légal de l'élève ……

☐ **autorise l'établissement** à utiliser les photographies (ou films) où apparait mon enfant dans le cadre des projets pédagogiques et/ou éducatifs de l'Ecole Saint Remi.

☐ **n'autorise pas l'établissement** à utiliser les photographies (ou films) où apparait mon enfant dans le cadre des projets pédagogiques et/ou éducatifs de l'Ecole Saint Remi (visage flouté).

Fait à Charleville-Mézières,

Le : ……

Signature du responsable légal,